

Texte :

Nous sommes en démocratie et pour interdire légalement une pratique qui pourrait dans certains cas relever de la seule sphère privée, il faut au moins produire des raisons convaincantes et ne pas s'en tenir à un simple réflexe. D'autant que le problème n'est pas de savoir si, à titre personnel, j'éprouve un sentiment de répulsion à l'égard du clonage, mais d'exhiber des motifs valables de l'interdire aux autres.

On peut, pour donner un exemple qui n'a rien d'absurde, être à titre privé hostile à l'avortement et se féliciter qu'une loi l'autorise pour celles qui le souhaitent. Osons donc poser crûment le problème, malgré le consensus quasi fanatique qui tend à le recouvrir : au nom de quoi faudrait-il, tout bien pesé, rendre illicite dans tous les cas de figure (et non seulement dans ceux qui sont évidemment contraires aux droits de l'homme) le clonage des êtres humains ?

On dit encore que la duplication à l'identique serait contraire à la dignité humaine qui repose sur la singularité de chaque individu. Mais c'est accorder inconsciemment un poids exorbitant aux déterminations génétiques et oublier, de façon scandaleuse, la dimension « épigénétique », le rôle du milieu, de l'histoire, de l'éducation. Si les clones possèdent au départ les mêmes caractéristiques « naturelles », cela ne signifie en rien qu'ils s'y réduisent ni que leur dignité morale en dépende. Ce que reconnaît implicitement l'Eglise - elle n'a jamais refusé deux âmes distinctes aux vrais jumeaux -, mais aussi la République, qui ne divise pas en deux, que je sache, leurs bulletins de vote !

On aurait, en l'affaire, intérêt à se méfier tout autant des préjugés biologisants que des scénarios-fictions pour réfléchir davantage à la réalité.

C'est ce que nous invite à faire le Comité d'éthique dans un texte (en date du 29 avril 1997) d'une grande qualité intellectuelle et qui offre le mérite de percevoir très clairement les pièges du réductionnisme génétique. Il nous propose quatre arguments supplémentaires, infiniment moins triviaux, et pourtant tout aussi peu convaincants à mes yeux. En substance, s'il faut interdire le clonage, c'est : pour préserver la singularité symbolique du visage humain, pour laisser à « la grande loterie de l'hérédité » le choix du génome, pour ne pas bousculer les règles de la filiation, et se garder des motivations « instrumentalisantes » qui justifieraient cette pratique. Aucune de ces raisons n'est à l'évidence suffisante, comme l'indique d'ailleurs assez leur accumulation. Chacune d'entre elle pourrait, dans certains cas, notamment ceux où le clonage serait limité à un « projet parental » solide, trouver des réponses fortes. En tout état de cause, pouvoir en discuter avant que les autorités décident unilatéralement de s'ingérer dans ce qui pourrait bien relever de notre pure sphère privée.

Voilà pourquoi, tout bien pesé, l'attitude de l'Angleterre et des Etats-Unis, qui semblent vouloir s'en tenir à des moratoires, apparaît plus judicieuse que la nôtre. Parce que nous ignorons encore à peu près tout des conséquences d'un éventuel clonage sur le plan psychique, sociologique, économique, juridique (en matière de filiation !) ou même tout simplement médical, il est évidemment raisonnable de l'interdire en l'état actuel des choses (par exemple, pour cinq ou dix ans). Mais vouloir tout décider dès aujourd'hui, a priori, pour tout le monde et pour l'éternité relève d'une passion moralisatrice tout aussi fantasmatique et inquiétante que les idéologies qu'elle entend condamner.

Luc Ferry, *Le Point*, 17 Janvier 1998, N°1322.

Questions : (20 pts)

- 1- Quelle est la nature de ce texte ? (2 pts)
- 2- De quoi parle-t-il ? (2 pts)
- 3- Reformulez la thèse défendue par l'auteur. (2 pts)
- 4- Relevez les arguments avancés par l'auteur tout en montrant leur type. (6 pts)
- 5- Relevez deux liens logiques et dites quelle est la relation logique qu'ils expriment. (2 pts)
- 6- Rédigez un paragraphe argumentatif dans lequel vous répondrez à la question suivante : Faut-il interdire le clonage humain? (6 pts)



ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUÉES

KENITRA

Cycle préparatoire / Semestre I

Langue et Communication

24 Février 2017

Durée : 1H30

Examen Final

CONSIGNE :

Rédiger un texte pour exprimer une prise de position personnelle argumentée autour de l'un de ces sujets :

- 1- Lire représente pour plusieurs une activité ardue, ennuyeuse ou rebutante. Ces personnes qui ne lisent que peu ou pas du tout sont-elles condamnées à demeurer incultes? À votre avis, faut-il absolument avoir lu pour être cultivé?
- 2- Il ne se passe guère de semaine sans que les médias ne dénoncent un cas de violence dont une femme ou un enfant a été victime. Comment devrait-on s'y prendre pour freiner cette violence?